

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés

Les abonnements commencent à toutes les époques mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 519.

SAMEDI.

3 DÉCEMBRE 1831

INTÉRIEUR.

BRUXELLES, 1^{er} décembre.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Depuis un mois nous avons accepté les vingt-quatre articles du prétendu traité de paix *définitif et irrévocable*.

La conférence avait formellement déclaré que les cinq puissances d'un commun accord étaient résolues à amener, d'elles-mêmes, l'acceptation pleine et entière des articles par la partie adverse, si elle venait à les rejeter.

Le roi de Hollande a-t-il accepté? y a-t-il le moindre espoir qu'il se soumettra aux lois que nous a dictées le *Foreign-Office*?

Toutes ses dispositions au contraire nous semblent démontrer qu'il n'est aucunement disposé avec ceux qu'il traite encore de poignée de rebelles.

Nous savons que le roi de Hollande répondait aux états-généraux, au moment même où nous nous soumettions aux volontés des cinq puissances, que l'avenir était toujours sombre, que la nation pourrait être appelée à continuer, à maintenir la liberté et l'indépendance de l'état.

Est-ce là une preuve de son intention d'accepter les vingt-quatre articles?

Depuis que nous avons accepté les vingt-quatre articles, bien loin de diminuer son armée, nous l'avons vu s'occuper du soin de la renforcer.

Est-ce là une preuve qu'il n'a que des intentions pacifiques?

Et lorsque l'escadre anglaise vint faire une apparition dérisoire sur les côtes de la Hollande, et vint ajouter une nouvelle mystification à toutes les autres, n'avons-nous pas vu Guillaume tout préparer pour repousser la force par la force.

Était-ce là une preuve qu'il se soumettrait aux exigences des diplomates des cinq puissances?

Nous lisons enfin dans le dernier message aux états-généraux, (après tous les sacrifices humiliants; que nous avons faits pour la paix générale), que *l'état des négociations ne donne pas l'espoir de voir établir un arrangement conciliable avec l'honneur et l'indépendance de la Neerlande*; que les voyons, sous prétexte de soutenir cet honneur et cette indépendance, menacer ses sujets fidèles et bien-aimés d'un emprunt forcé de 138 millions, s'ils ne veulent pas lui fournir cette somme par un emprunt volontaire.

Encore une fois est-ce là une preuve qu'il consente jamais à une paix qu'il regarde comme ruineuse pour son royaume?

Guillaume sans doute s'est dit: les cinq puissances avouent leur terreur; ils craignent que de *plus longues incertitudes sur la question* qui divise la Belgique et la Hollande, n'entraînent avec elles *l'incalculable malheur d'une guerre générale*.

Eh bien! puisqu'ils craignent cette guerre, entretenons cet état d'incertitudes qui peut la provoquer, et par la crainte arrachons à la conférence des conditions meilleures encore que celles qu'elle nous a faites.

Il est temps que la Belgique déjoue ces espérances par une politique franche et énergique.

Elle a loyalement rempli toutes les conditions qu'on a exigées d'elle.

On lui a dit de suspendre sa marche triomphante; elle l'a fait.

On lui a enjoint de retirer ses troupes des positions qu'elles occupaient; elle a obéi.

On lui a imposé un armistice qui compromettait son avenir; elle y a souscrit.

On lui a proposé dix-huit articles préliminaires de paix; elle les a acceptés.

Enfin on a changé ces dix-huit articles préliminaires en vingt-quatre prétendus articles définitifs et irrévocables; on nous a ordonné impérieusement de nous y soumettre, et nous nous sommes soumis.

Il est temps que nous renoncions à cette marche rétrograde, qui pourrait finir par nous conduire à une restauration.

Il est temps que nous demandions enfin à la conférence si elle veut accomplir les promesses qu'elle a faites de contraindre à accepter celui des deux gouvernements qui ne se soumettrait pas à des conditions qu'on ne nous a pas même permis de discuter; ou bien si, dénuée de toute pudeur, de toute bonne foi, elle nous leurrait pour la cent et unième fois à la face de l'Europe.

(Belge.)

LÉOPOLD, roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Revu la loi du 21 octobre 1831, n° 260 (*Bulletin officiel*, n° 108);

Wantant assurer l'exécution de l'art. 9 de ladite loi;

Sur la proposition de notre ministre des finances,

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Il sera créé 301,000 obligations d'une valeur totale de 10,000,000, savoir:

1,000 obligations à	500 fl.
40,000 » à	100
50,000 » à	50
60,000 » à	25
150,000 » à	10

Art. 2. Les obligations de l'emprunt du 21 octobre dernier seront de la teneur suivante:

Loi du 21 octobre 1831, n° 206.

Bulletin officiel n° 108.

ROYAUME DE LA BELGIQUE.

EMPRUNT DU 12 OCTOBRE.

Bon de (sommés en toutes lettres) admissible comme numéraire dans les caisses publiques pour droits et contributions, dont l'échéance et l'exigibilité sont postérieures au 30 juin 1832.

Vu et enregistré, Bruxelles, le 183.

L'administrateur de la trésorerie générale.

Le ministre des finances,

Visé et enregistré à la cour des comptes.

Bruxelles, le 183.

Par ordonnance de la cour.

Délivré, sous le n° du journal,

Vu par le contrôleur, à le 1832.

Le receveur des contributions.

Art. 3. Les obligations seront frappées du même timbre qui a été opposé sur l'emprunt de 12 millions.

Art. 4. Les bureaux des receveurs délégués seront ouverts pour l'échange des récépissés de l'emprunt, les cinq premiers jours de chaque semaine, de neuf heures du matin à deux heures de relevée, jusqu'au 30 juin prochain, jour où il sera tenu, pour le même objet, une séance extraordinaire qui se prolongera jusqu'à minuit.

Art. 5. Notre ministre des finances est chargé, etc.

Donné à Bruxelles, le 27 novembre 1831.

LÉOPOLD.

Par le roi: le ministre des finances, J. A. COGHEN.

— Le gouvernement, après avoir pourvu d'une manière complète au service sanitaire dans nos ports, sur nos côtes, nos frontières et dans l'intérieur, vient, sur l'avis du conseil supérieur de santé, d'adresser aux députations des états-provinciaux des instructions tendantes à faire pourvoir aux moyens d'assainissement des villes et communes; à faire prendre les mesures hygiéniques propres à arrêter les progrès du choléra, à en atténuer les effets, à diminuer le nombre des malades, et enfin à assurer à ceux-ci des secours prompts et efficaces, si, malgré toutes les mesures préventives prises par le gouvernement, cette maladie venait à éclater en Belgique.

Il n'est pas douteux que les villes, les communes et les particuliers ne s'empressent de concourir de tout leur pouvoir à l'exécution de ces mesures qui, alors, auront pour résultat de rendre presque nuls, chez nous, les effets d'une maladie qui, à défaut de pareilles mesures, a été un fléau destructeur dans d'autres pays. (*Moniteur*.)

— On assure que plusieurs des généraux français au service de la Belgique vont rentrer en France.

— Un grand mouvement aura lieu sous peu dans les positions militaires de la Flandre-Occidentale. Le général Kenor aura, dit-on, son quartier-général à Bruges, où deux bataillons de troupes de ligne et un bataillon de gardes civiques tiendront garnison.

— Avant-hier soir, il a été dirigé quelques pièces d'artillerie de Bruxelles sur la route de Malines.

NAMUR, 2 décembre.

— Le gouvernement Guillaume avait frappé d'un droit exorbitant les ardoises de France, sous le prétexte de créer des exploitations Belges, mais réellement par le motif de favoriser l'emploi des tuiles hollandaises. Ce droit pèse surtout sur les provinces de Liège, de Namur, du Hainaut, dont la plupart des maisons sont couvertes en ardoises. En diminuant considérablement les droits sur ce produit français, nous en obtiendrions deux grands avantages, sans perte pour le trésor, d'abord nos bateaux et nos ouvriers bateliers trouveraient enfin à quoi être employés. Il y a si long-temps que l'on a, comme par plaisir, cherché tous les moyens de ruiner cette importante branche d'industrie; ensuite tout en favorisant les propriétaires Belges, nous ferions le premier pas vers ce traité de commerce que nous devons conclure avec la France. Si nos hommes d'état n'avaient plus grandes choses à faire, nous leur en voudrions de ne pas songer un peu à nous.

CAUSES DE NOS DÉSASTRES.

M. Lebeau, voulant expliquer les causes de nos désastres, a parlé de caractères les plus purs, quel contraste ! de manœuvres de parti, quelle naïveté ! d'oscillations de toute nature, comme c'est lumineux ! d'insurrection prêchée par les associations, contre lui sans doute, quelle crime ! d'une presse tantôt absurde, tantôt malveillante : malveillante, parce qu'elle détestait M. Lebeau et ses compères ; absurde, parce qu'elle a dit que les Belges devaient s'humilier eux-mêmes et sacrifier les principes de leur révolution pour sauver la Pologne. Ajoutez l'espèce d'anarchie qui a existé pendant que M. Lebeau qui croyait vraiment gouverner, et vous aurez les causes de nos malheurs selon M. Lebeau ; et « Voilà justement ce qui fait que votre fille est muette.

— Le Journal du Commerce dément le naufrage du bâtiment de transport parti de la citadelle d'Anvers avec 90 personnes, annoncé il y a quelques jours dans cette feuille.

— Le Journal des Flandres annonce que, par sommation d'huissier, M. Adolphe Barthéls doit se rendre, dans les dix jours, en vertu d'un arrêt de la chambre de mises en accusation de Bruxelles, en la maison de justice de ladite ville, pour ensuite être traduit devant la cour d'assises comme complice du prétendu complot et attentat du général de Beaulieu et consorts, et, à défaut de se rendre à cette sommation, voir procéder contre lui conformément à l'art. 465 du code d'instruction criminelle.

— MM. les professeurs de l'université de Gand viennent de prévenir, par affiches écrites, les aspirans aux grades académiques, qui auraient fait leurs études ailleurs, que dorénavant ils seront seulement tenus de payer les frais attachés proprement à l'examen pour lequel ils se présentent. (Journal des Flandres.)

— Il a été avancé, d'abord par un journal anglais, et répété ensuite par plusieurs journaux français, qu'à la suite du refus de l'ambassadeur français à St-Petersbourg d'assister au Te Deum et aux réjouissances ordonnées lors de la prise de Varsovie, l'empereur Nicolas aurait déclaré à cet ambassadeur qu'il le recevrait en audience particulière aussi souvent que celui-ci le jugerait nécessaire, mais qu'il l'invitait à s'abstenir de paraître à l'avenir dans les réceptions publiques. Cette circonstance paraît assez importante pour ne l'admettre qu'avec réserve et seulement autant qu'elle ne serait pas démentie par les organes ministériels du gouvernement français. (J. de la Belgique.)

— Le célèbre flûtiste Drouet donne en ce moment des concerts à Lille.

— La malle d'Angleterre par Ostende, n'est pas encore arrivée, et celle par Calais n'a pas apporté de journaux.

— Le prince d'Orange est arrivé le 23 de ce mois à Bois-le-Duc. Le prince Frédéric des Pays-Bas a quitté le 21 la résidence de La Haye pour prendre la même route.

— Les nouvelles de Java, publiées par le Staats-Courant, vont jusqu'au 19 juillet, et contiennent des détails favorables sur l'issue des opérations militaires contre les insurgés de la côte occidentale de Sumatra. Le 12 juillet on avait reçu à Batavia la nouvelle que Narras, où s'était retranché le chef insurgé, Nan Tjirdik, avait été pris, le 8 juin, par les troupes hollandaises, après que deux jours auparavant elles s'étaient emparées du fort de Mangong, dont la position pouvait entraver l'expédition de Narras.

Après la prise de Narras, les opérations militaires se poursuivaient contre les autres Cottas des insurgés, dont, selon les derniers rapports reçus à Batavia, quelques-uns se trouvaient déjà investis.

Nous trouvons dans le Memorial Bordelais du 26 novembre, la note suivante qui nous paraît assez remarquable pour devoir être rapportée :

Un personnage, qui a des relations intimes avec un homme influent dans le commerce de la capitale, nous mande de Paris :

« M. N.... sort du cabinet de M. Casimir-Périer, et me dit qu'un 51^e protocole paraîtra sous huit ou dix jours, et annoncera la suspension de toute mesure militaire en Europe ; il fixera le nombre de troupes que chaque état est autorisé à maintenir sur le pied de paix en Europe, et le renvoi dans ses foyers, par toutes les puissances, de tout ce qui excédera ce nombre. »

— On nous communique la lettre suivante ; nous la donnons, tout en trouvant les faits qu'elle contient fort extraordinaires, et nous les donnons sans les garantir, bien que la personne qui écrit cette lettre soit d'un caractère grave et digne de confiance.

Montbrison, 26 novembre 1831.

Le carnage de Lyon a dû retentir jusqu'à vous. Nous sommes à dix-huit lieues de l'action : nous en avons appris les détails par les fuyards, que l'autorité inquiète engage au silence. Tous se réunissent à dire que c'est un complot carliste. Depuis long-temps des gens sans aveu, venus surtout du Piémont, se rendaient à Lyon, se glissaient parmi les ouvriers mécontents, et les excitaient contre les fabricans en soieries. Vous connaissez sans doute les principaux événemens. Mais ce que vous ignorez, c'est qu'un homme de tête, qui se cache sous le nom de Frédéric Lacombe, a mené tout le mouvement. Il tient prisonnier le préfet, l'adjoint, le général de la garde nationale ; il leur fait faire des proclamations, il dirige toutes leurs mesures. Ce Lacombe prend, dit-on, des dispositions pour défendre la ville qui décèlent un bon général.

On ne sort de Lyon qu'avec peine, on n'y entre qu'en bravant la mort. Les ouvriers chargés de la garde des portes ne laissent que 100 francs à ceux qui fuient. Nous voyons arriver ici ces malheureux ; quelques-uns ont des trous de balle à leurs chapeaux ; ils ont abandonné leur fortune et leurs magasins à la rage populaire.

Les ouvriers ne se prononcent encore pour aucun parti : on n'a entendu que quelques cris de Vive la république ! et les crieurs ont été tancés par leurs camarades, qui les faisaient taire en leur disant : « Vous savez bien qu'il ne faut encore rien dire. » Ce propos m'a été rapporté par un réfugié à Montbrison, qui l'a entendu.

Tous les réfugiés m'assurent que les ouvriers sont résolus à se défendre, et qu'ils sont bien déterminés à brûler Lyon plutôt que de le rendre aux troupes.

Un grand nombre de gardes nationaux ont été égorgés dans les rues. Dix-huit personnes ont été arrêtées à Saint-Etienne : elles étaient couvertes d'or, et se dirigeaient sur Lyon.

On craint beaucoup pour Rive-de-Giez, Saint-Chaumont, etc. Le midi est encore tranquille, mais les événemens de Lyon y retentiront. (Indép.)

— Nous lisons dans quelques journaux de Hollande que de nouvelles difficultés s'élèvent entre la France et la Prusse pour le règlement sur la navigation du Rhin.

— On écrit de West-Capelle, en date du 28, neuf heures et demie du soir :

« On assure que mille hommes de nouvelles troupes sont arrivés à l'Ecluse ; on a aussi vu expédier en toute hâte un courrier de l'Ecluse à Ste-Anne.

— On écrit d'Anvers, 30 novembre : Hier, il y a eu grande revue des troupes hollandaises, à la Tête-des-Flandres ; on disait que c'était le prince d'Orange qui était arrivé qui la faisait.

Le brick américain Nabob, annoncé à Flessingue venant de Batavia, destiné pour Anvers, a échoué sur le Calot ; d'après les dernières nouvelles, ce navire a été renfloué et on l'attend devant la ville aujourd'hui.

— On écrit de Valenciennes, 30 novembre :

De nouveaux ordres de marche sont arrivés à la garnison de Valenciennes. A peine installé dans sa caserne, le 2^e régiment de hussards a été envoyé à Compiègne ; il est parti hier mardi 29. Les deux bataillons du 12^e de ligne ici en garnison partiront demain jeudi pour Cambrai. Un bataillon du même régiment se trouvant au Quesnoy, passe aujourd'hui dans Valenciennes pour se joindre aux deux autres. Un bataillon du 8^e léger sera détaché de Condé pour tenir garnison à Valenciennes, conjointement avec le bataillon du même régiment qui s'y trouve déjà. Le 1^{er} bataillon du 8^e léger reste à Condé.

Des 80,000 hommes de l'armée du Nord, 40,000 rentreront dans l'intérieur et 40,000 resteront à portée de la frontière ; cette dernière portion restera embrigadée et sur pied de guerre.

— La Tribune allemande contient dans un de ses numéros un article très-véhément, quoique coupé dans tous les sens par la censure et emprunté à la Gazette de Stuttgart, contre l'administration de MM. Casimir Périer et consors. Le rédacteur attribue aux invitations de M. de Metternich les poursuites intentées à la presse, et n'hésite pas à croire que la bonne volonté de complaire aux puissances n'est limitée chez M. le président du conseil que par l'impossibilité d'en faire davantage. Si la censure des écrits n'est pas rétablie en France, c'est qu'un grand exemple est là. M. Périer espère démonter l'opinion à force de tracasseries. Il se trompe. La presse française est puissante. Comme elle en a brisé d'autres, elle le brisera.

— On lit dans les journaux anglais du 26 novembre :

Le ministre belge a travaillé vendredi dernier avec le vicomte Palmerston.

Sir Ch. Bagot, ambassadeur à La Haye, est rappelé et attendu sous peu à Londres. Il serait revenu trois à quatre mois plus tôt si les négociations relatives à la Belgique ne l'eussent pas retenu si long-temps à La Haye.

Le conseil du cabinet s'était assemblé samedi.

Lord Althorp a adressé, sous la date du 22, une circulaire aux membres du parlement, pour les inviter à être présens à l'ouverture de la session, afin d'appuyer le nouveau bill de réforme.

— On mande de Berlin que le gouvernement prussien se propose d'établir une ligne télégraphique de l'ouest à l'est dont la capitale sera le centre, et qui plus tard sera étendue en d'autres directions. Ce sera la première application de cette invention en Allemagne.

— Le choléra diminue sensiblement à Vienne ; dans la journée du 20, il n'y a eu que 15 nouveaux malades.

— On lit dans la Gazette de Magdebourg :

S'il faut s'en rapporter à d'anciens documens de la Marche, le choléramorbus est un héritage de nos ancêtres, et on en donne la preuve dans le quatrain suivant, qui prescrit le préservatif de la maladie en langage vulgaire du pays :

Hult die poten warm,
Und dir reen den darm,
Kumm de grete nich to nah
Kriegst du nicht de cholera. (1)

EXTERIEUR.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On assure que le Helder vient d'être mis dans un état formidable de défense. S. A. R. le prince Frédéric est parti de cette résidence la nuit passée, pour en inspecter les travaux.

(1) Tiens tes pieds chauds, ton ventre libre, n'approche pas trop de la fillette, et tu n'auras pas le choléra.

— Plus de 600 gardes communaux du Brabant septentrional venant de Bois-le-Duc, sont arrivés les 19 et 20 de ce mois à Zwolle, pour y être organisés.

— On écrit de Gorcum, 24 novembre :

Hier matin, la 2^e compagnie du bataillon d'artilleurs volontaires qu'on organise dans cette ville, est partie pour la Brielle.

— On mande de Bréda, 26 novembre :

Les journaux hollandais du 25 et du 26, contiennent la nouvelle de la reconnaissance du roi des Belges, par le traité du 15 novembre. Le journal officiel *Staats-Courant* ne parle de cette nouvelle que comme l'ayant trouvée dans les journaux belges; il n'en fait le sujet d'aucune réflexion. Le journal *Arnhemse Courant* fait au contraire de longues réflexions sur cette nouvelle. Il s'élève contre la conférence de Londres et contre la Belgique. Il s'élève particulièrement contre l'Angleterre, et finit par recommander les Hollandais au Dieu de leurs pères, sans prendre d'autres conclusions explicites.

FRANCE. — Paris, 30 novembre.

Les nouvelles des Lyon sont des plus rassurantes: l'ordre le plus parfait continue à régner dans cette ville, toujours au pouvoir des ouvriers. Les magasins se sont ouverts; les spectacles ont recommencé leurs représentations. En un mot on ne se douterait nullement qu'une violente crise vient d'ensanglanter la cité. L'absence complète de troupes régulières rappelle seule la terrible lutte des derniers jours. Les autorités affichaient proclamations sur proclamations. Il n'est pas jusqu'au général Roguet qui n'ait eu à cœur de se disculper des accusations que la malveillance, dit-il, dirige contre son caractère. Voici la circulaire qu'il a fait placarder et distribuer dans la journée du 26 :
Lyonnais !

Pour dissiper les bruits que la malveillance s'efforce de répandre dans l'intention de retarder le retour de l'ordre et de la tranquillité, je m'empresse de porter à votre connaissance la lettre que je reçois à l'instant de M. le lieutenant-général comte Roguet, j'y ajoute que j'ai expédié des ordres sur les routes de Bourg et Vienne, pour faire rétrograder les troupes qui arrivent spontanément de ces côtés, sur les seules nouvelles de nos troubles.

Mon cher préfet,

Je vois avec un douloureux chagrin que la malveillance cherche partout les moyens à dénaturer mes actions, j'ai donné à la population lyonnaise toutes les assurances sur mes intentions, et elle sait très-bien que les malheurs qui ont eu lieu n'ont pas été provoqués par moi et que j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour l'empêcher, j'ai donné ma parole d'honneur que les positions que nous occupons n'avaient rien d'hostile à la population de votre ville, et cependant l'on a l'air de nous voir ici comme ennemis. Pour diminuer les souffrances de la classe ouvrière, et sur votre invitation, j'ordonne la reprise des travaux des fortifications, j'ai même prescrit aux officiers du génie de se transporter sur les travaux; c'est, je pense, une mesure que l'homme de bonne foi verra toute pacifique; sans doute, que si quelque insensé venait me provoquer, je ne suis pas homme à le souffrir impunément; mais je suis loin d'une pareille supposition. Que les bons citoyens, que les hommes réellement mus par des idées patriotiques et qui ont le cœur français ouvrent enfin les yeux. Je le répète, rien, absolument rien n'est ici hostile à la ville de Lyon. Tous ceux qui cherchent à insinuer le contraire sont les ennemis de cette intéressante cité, ils veulent, par leurs intrigues, perpétuer le désordre.

Envoyez-moi, je vous en supplie, au nom de la paix publique, un de MM. les membres du corps municipal, auquel vous pourriez adjoindre le nombre de députés que vous croirez convenable, ils recevront de moi la nouvelle satisfaction des sentimens que vous me connaissez. Je désire que cette démarche ait lieu dans la journée, son résultat pourra vous mettre en mesure de pouvoir mener à bonne fin les projets de pacification que vous et moi avons à cœur d'obtenir dans le seul intérêt de la ville de Lyon.

Un bataillon du 49^e a eu l'ordre de marcher sur Lyon, je lui adressai, au moment de l'évacuation, celui de rentrer à Montbrison. Il paraît que ce dernier ordre n'avait pas été suivi, puisque j'ai appris hier qu'il était à Frandeville, je lui ait renouvelé l'ordre de rentrer à Montbrison, dans le cas où il serait encore en position; soyez assez bon pour transmettre au chef cette disposition, pour qu'il l'exécute à l'instant.
Agréez, etc.

Signé comte ROGNET.

A Reilleux, le 25 novembre 1831.

Pour copie conforme :

Le conseiller d'état, préfet du Rhône,
DU MOLART.

D'autres proclamations ont été publiées par le maire de Valze et celui de la Croix-Rousse.

Le quartier-général de M. le comte Roguet, qui était à Reilleux, comme on peut le voir par la date de la proclamation que nous venons de donner, a été reporté un peu plus en arrière. On annonce que les communications de Lyon avec les troupes sont faciles et fréquentes.

Sous le titre de *dernières nouvelles de Lyon*, le *Messenger* publie ce soir la note suivante :

Les dépêches reçues aujourd'hui de Lyon donnent des nouvelles de plus en plus satisfaisantes. La partie de la population qui s'était laissée égarer, montre de jour en jour des dispositions meilleures. L'ordre qui règne dans la ville est l'avant-coureur certain de la soumission la plus entière.

Le *Précurseur* ne doute pas qu'il ne soit en effet facile d'obtenir un

heureux résultat; mais, selon lui, le seul moyen de succès et de procéder par la douceur et de suivre rigoureusement la ligne de conduite que M. du Molart s'est tracée dans ces circonstances difficiles.

Peut-être, dit-il, sera-t-il plus difficile d'obtenir à Paris la confirmation officielle de tout ce qui s'est fait; car il y a là des hommes à *volonté forte*, qui ne manquent pas de montrer une morgue inflexible et hautaine dès qu'ils croient le danger passé et qui se vengeaient de la peur que leur avaient causée les folies dévastatrices de St-Germain-Auxerrois, en faisant destituer durement les fonctionnaires intérieurs.

Nouvelles de Pologne.

Varsovie, 17 novembre.

On est généralement étonné ici que le manifeste impérial relatif à l'amnistie, quoiqu'il soit déjà connu ici depuis plusieurs jours, n'ait cependant pas encore été publié dans les journaux, quoiqu'il fût naturel qu'un document qui a immédiatement trait aux Polonais reçût de la publicité par les organes de la cause polonaise et non par les gazettes de Saint-Petersbourg. Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne la substance de cette prétendue amnistie générale, elle se réduit à rien, à moins que l'on n'ait pensé que toute la population polonaise pouvait être déportée en Sibérie; mais comme en nature d'amnistie on s'occupe naturellement des chefs nationaux compromis et des personnes marquantes dans l'ordre civil et militaire, on se demande combien il y en aura qui jouiront de l'oubli du passé après un examen approfondi du décret d'amnistie. Avant tout on condamne le prince Czartoryski, les deux frères Niemojowski, le professeur Lelewel, Théodore Morawski et Alexandre Barzykowski, comme membres du gouvernement national; tous les généraux distingués de la Pologne, excepté Krukowiecki, Prondzinski, Chrzanowski et quelques autres qui n'ont point agi comme des amis de la patrie. Il est douteux que l'amnistie s'étende à Skrzynecki, parce qu'en sa qualité de généralissime il avait voix délibérative dans le gouvernement national et n'était point rentré à Varsovie le 13 septembre.

Du reste, ce brave ne profiterait point de l'amnistie et ne consentirait pas à reprendre du service pour la Russie. Il paraît que Chlopicki est amnistié; car il est dit expressément qu'on excepte de l'amnistie ceux qui ont été investis du pouvoir du gouvernement depuis le 25 janvier, probablement pour ménager Chlopicki, à raison des égards qu'il a témoignés pour l'empereur, puisqu'à cette époque il n'était plus en fonctions. L'honorable Nestor des poètes, Julien Niemewicz, jouira peut-être de l'amnistie, parce qu'il n'a point parlé dans les chambres en faveur de l'acte de déchéance, à moins qu'on ne lui fasse un erime d'avoir, en sa qualité de secrétaire du sénat, rédigé cet acte, ce qui paraît assez vraisemblable. Il a donc fallu que les choses en vinssent à ce point que l'Europe, qui avait traité d'atrocités et de cruelles les amnisties accordées aux révoltés Italiens, quoique ces amnisties comparées à celles du czar, prouvent de la générosité, que l'Europe, disons-nous, est obligée maintenant d'admirer la justice et la clémence d'une amnistie qui, vue au grand jour, n'est qu'un artifice pour tromper les gouvernemens qui se sont intéressés aux Polonais, en ayant l'air de les satisfaire, comme on a déjà contenté le gouvernement français en répondant aux provocations contre la Russie, que le *Moniteur* avait publiées. En attendant, les patriotes polonais sont traduits devant les conseils de guerre, condamnés à la mort, graciés ensuite, et déportés dans les déserts de Sibérie.

Il y a toujours dans les grandes forêts de la Lithuanie des bandes isolées d'insurgés, surtout dans celle de Bialowise où les Russes ont beaucoup de peine à poursuivre leurs ennemis au milieu de solitudes inaccessibles et de marais profonds. C'est cette même forêt que le général Clapowzki a traversée lors de son expédition en Lithuanie; et c'est là qu'il reçut des renforts considérables, composés en partie de forestiers. Cette forêt est peut-être la seule forêt vierge d'Europe qui présente beaucoup d'analogie avec les forêts de l'Amérique septentrionale que nous ont fait connaître les romans de Cooper. Sa longueur est de 31 mille et demie, sa largeur est de 27 : elle a 112 milles de circonférence; sa superficie est de 502 milles carrés. Le seul endroit remarquable dans cette forêt, peuplée de bêtes féroces, est le village de Bialowise. Les pins y attestent un âge de 300 ans, les sapins de 200, les hêtres de 220, les bouleaux de 120, et les érables de 250, les chênes de 600. On y trouve des tilleuls avec des anneaux qui remontent à 515 années. Un pin de 190 ans est haut de 130 pieds. Un bouleau de 120 années est haut de 100 pieds. Dans une autre forêt sur la frontière de Prusse et de Lithuanie, aux rives du Memel, il y a également une troupe d'insurgés, qui marchent sous le commandement du prince Myaski. Elle est forte de 560 hommes.

D'après les dernières nouvelles les Russes ont poursuivi ces insurgés dans les forêts. Le chef voulut se réfugier en Prusse; mais ses gens le forcèrent de marcher avec eux sous peine de la vie: tout le patriotisme est encore énergique en Lithuanie. Ces insurgés ont refusé l'amnistie qui leur a été offerte par le général russe Fricken, et par conséquent la petite guerre continuera encore quelque temps dans ce pays.

Le prince Czartoryski a été dépouillé de 10,852 de ses sujets attachés à ses domaines du gouvernement de Podolie; c'est ce qu'on appelle en Russie apposer le séquestre judiciaire sur un certain nombre d'hommes appartenant à un propriétaire foncier, et ces hommes sont considérés comme une valeur appréciable que l'on confisque, en calculant combien rapportent annuellement les travaux et les corvées que les hommes confisqués sont obligés d'exécuter pour leur maître.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 1^{er} décembre.

(Présidence de M. de Gerlache.)

Sa séance est ouverte à midi moins un quart.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur la prise en considération du projet de la commission d'enquête.

M. de Robaulx. Messieurs, je ne me proposais pas de prendre la parole, parce que la discussion me semblait déjà avoir été trop longue. Mais puisque je vois aujourd'hui plusieurs orateurs qui avaient déjà été entendus demander de nouveau la parole, je crois pouvoir aussi présenter à la chambre quelques brèves observations. Nous offrons depuis quelques jours un singulier spectacle, messieurs; nous avons ordonné l'enquête à l'unanimité, et lorsqu'il s'agit de procéder à cette enquête, la majorité de la chambre, je le présume du moins par les objections qu'on présente, la majorité de la chambre veut rejeter les moyens nécessaires pour l'enquête. C'est qu'on ne veut pas d'enquête, je ne tranche pas le mot.

M. van Meenen passe en revue tous les argumens qu'on a invoqués en faveur de la prise en considération; il les combat un à un, et termine en rappelant la lutte qu'il a soutenue seul pendant long-temps contre le roi Guillaume et ses ministres. Il déclare qu'il votera contre.

On procède à l'appel nominal sur la prise en considération. En voici le résultat : votans, 82; pour 31, contre 48.

Trois membres se sont abstenus.

La prise en considération du projet de la commission est rejetée.

Ont voté pour : MM. Berger, Blargnies, Bourgeois, Ch. Coppens, Corbisier, Dams, de Haerne, Dellafaille, de Meer de Morsel, de Robaulx, E. de Smet, d'Hoffschmidt, d'Huart, Dubus, Fleussu, Gendebien, Hélias d'Huddeghem, Julien, Lardinois, Lebègue, Leclercq, Liedts, Pirmez, Pirson, Remaekers, A. Rodenbach, Seron, Tiecken de Terhove, Vergauwen, Watlet et Zoude.

Ont voté contre : MM. Barthels, Bouqueau de Villeraie, Coghén, Coppieters, Dautrebande, H. de Brouckere, Delehaye, W. de Mérode, de Meulenaere, de Nef, de Roo, de Sécus, Desmanet de Biesme, de Terbecq, de Theux, Devaux, de Wœlmont, Duguolle, Dumont, Goethals, Lebeau, Lefebvre, Legrelle, Lehon, Mary, Milcamps, Morel d'Haneel, Nothomb, Olislagers, Postfylviet, Poschet, Raikem, Serruys, Thienpont, Ullens, Vandenhove, Vanderbelen, van Innis, van Meenen, Verdussen, Verhaeghen, Ch. Vilain XIII, Hyp. Vilain XIII, Vuylsteke, Destouvelles, F. de Mérode.

MM. Davignon, Duvivier et Rogier se sont abstenus.

M. le vice-président invite, conformément au règlement, les trois honorables membres à expliquer les motifs de leur abstention.

M. Davignon donne pour motif qu'ayant été absent pendant quelques jours, il n'a pas assisté à la discussion.

M. Duvivier. Messieurs, ayant en l'honneur de faire partie du conseil de M. le Régent, comme chargé *ad intérim* du portefeuille du ministère des finances, à l'époque où l'on paraît vouloir porter plus particulièrement les investigations et les recherches de l'enquête, je me vois par là partie intéressée. Dès lors, messieurs, ma conduite ne pouvait être autre que celle que commande cette position, c'est-à-dire, que je devais m'abstenir de prendre part au vote sur le projet soumis à notre délibération. Je ne doute pas, messieurs, que cette détermination que j'ai prise après mûre réflexion, n'obtienne l'approbation de la chambre. (Bravo! bravo!)

M. de Robaulx. Bravo! c'est une leçon pour les autres.

M. Rogier. Messieurs, j'aurais voté contre la prise en considération, tout en insistant pour que l'enquête ait lieu, mais en y procédant par des moyens plus constitutionnels.

Le ministre des finances présente le budget de son département pour l'année 1832. Le chiffre du crédit demandé par le gouvernement pour cet exercice s'élève à la somme 53,556,000 fl.

La séance est levée à 4 heures et 4/2. Demain séance à 11 heures.

A la séance d'hier le sénat a voté les crédits pour le département de la guerre, et s'est ajourné pour mercredi prochain.

On écrit de Londres, 29 novembre :

Les affaires de L'Europe et les votres en particulier sont loin d'être conclues, ainsi qu'on l'a crié si haut. Depuis quelques jours la conférence des réunions continues, et à l'instant que je vous écris elle est assemblée à Down-Street; à la fin de chaque séance des courriers ont été expédiés par les membres de la conférence à leurs cours respectives, et des courriers sont aussi arrivés de Vienne et de St-Petersbourg aux princes de Esterhazy et de Lieven. Les discussions sont très-vives, et ces messieurs sont loin d'être d'accord entr'eux.

— On continue à incendier les propriétés dans les comtés de Lincoln, Leicester, Norfolk, Kent, Nottingham, Herts, Surrav, Sournerser, Bedford. Il y a eu deux nouveaux incendies dans la Yorkshire.

— Une lettre particulière de Lyon fait connaître que cinq carlistes s'étaient présentés avec un drapeau blanc à un poste d'ouvriers, et avaient voulu chercher à les embaucher en faveur de la cause de la famille des Bourbons; ils ne sont parvenus qu'à exciter l'indignation du poste, et ont été victimes de leur tentative, on les a pris et précipités dans le Rhône.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 30 novembre.

Métalliques	87 3/4	P	Rente perp. Esp ^{le} à Paris.	
Lots de fl. 250	384		" " " à Amst.	46 3/4 à 47 P
Napolitains	37 3/4	P	Anglo Danois	65 1/2 P
Société de commerce			Lots de Pologne	100 P
Guebhard			Emprunt des 12 mill.	84 à 83 3/4 A

Bourse de Paris du 29 novembre. Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830 94 fr. 90 c. — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830 68 fr. 40 c. — Act. de la banque, 0090 fr. 00 c. — Certif. falconnet, 81 fr. 10 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00 — Emp. royal d'Espagne 1830, 00 fr. 00. — Rente perp. d'Espagne 00 fr. 00.

ANNONCES.

1391. Vente de belle raspe à Silenrieux.

Le 13 décembre 1831, à midi, chez Gerard-Coënen, aubergiste à Silenrieux, l'administration de cette commune exposera en vente la raspe de la coupe dite *Minoterie*, contenant environ vingt hectares.

1089. A VENDRE,

Le beau domaine dit *Maisoncelle*, près de Walcourt, province de Namur, composé d'un corps de ferme, bergeries voûtées en briques, couvertes en ardoises et tous les bâtimens qui en dépendent, écuries, étables, porcheries, granges et une belle cour, dans laquelle il se trouve une fontaine d'eau de source;

Cent et vingt bonniers de terres et prés, mesure des Pays-Bas, et neuf bonniers environ de bois, y compris le bois dit *Chevermont*, bien peuplés de chênes et beau taillis; le tout ne formant qu'un ensemble.

Deux étangs se trouvent enclavés dans les prairies et sont alimentés par des eaux de sources.

Ce domaine est susceptible de grandes améliorations.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, à M. Delvigne, notaire à Thon, près de Namur.

1099. Emprunt de douze millions de florins.

Les personnes qui désireraient vendre leurs récépissés de paiemens ou les obligations de cet emprunt, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui est chargé d'en acheter par commission.

1384. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurrissens, rue Saint-Nicolas, à Namur

1314. A LOUER,

Pour le 1^{er} mars prochain, une maison neuve avec jardin clos de murs, sise sur la place de Moustier-sur-Sambre, en face de l'église, placée au centre du plus florissant village et près du canal; elle est surtout propre à tout commerce.

S'adresser à M. Jaquet, place du Spectacle, à Namur.

1202. AVIS.

5300 fl. des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent.

S'adresser au secrétariat, à l'hospice Saint-Gilles, à Namur.

1387. Mercredi 7 décembre 1831, à dix heures du matin, la régence de Haltinne fera vendre le taillis du bois dit *Fay*, sis audit Haltinne, contenant 6 bonniers 8 perches 70 aunes, divisé en 14 portions.

Les marguilliers dudit Haltinne feront vendre le même jour, vers onze heures, le taillis du bois dit *Douaire*, audit lieu, contenant 4 bonniers, divisé en 8 lots.

1394. Maison et bien à vendre à Flawinne.

Vendredi 9 décembre, à onze heures, chez M. Capelle-Michaux, à Namur, les demoiselles Tichon feront vendre définitivement une maison et bien qu'elles possèdent près du château à Flawinne.

1395. Vins de bonne qualité à vendre à Namur.

Les 15 et 16 décembre, à deux heures de relevée, M. d'Omalus de Halloy fera vendre plusieurs milliers de bouteilles de vins de première qualité dont le détail se trouve dans les affiches.

La vente aura lieu à la conciergerie de l'hôtel du gouvernement place St-Aubain, à Namur.

1392. Mardi 6 décembre 1831, on vendra publiquement une grande quantité de marchandises d'aunage et de quincaillerie, provenant de la succession de feu M^{le} Lesire.

Cette vente aura lieu au bas de la Place, dans la maison de madame V^o Lesire, à 2 heures précises; à la recette de M. TSCHARNER, directeur de ventes publiques, à Namur. Voir l'affiche.

1393. AVIS.

Le 10 décembre 1831, à midi précis, il sera procédé publiquement à l'hôtel du ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture par province des fourrages nécessaires aux différens corps de cavalerie de l'armée belge, à partir du 1^{er} janvier 1832 jusques et y compris le 30 juin ou 31 décembre de la même année.

Le cahier des charges et conditions est déposé au bureau militaire du gouvernement provincial, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.